



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

## P.V. N° I – CDO – 30 septembre 2024

- Présents : Mmes FENDER Muriel, KAOUAL Amina, SCHIRM Sandrine  
Mrs. DEBUS Thierry - DEININGER Frédéric - FRAGNEAU Julien  
- HUCK Geoffrey - KILIAN Francis - LELEU Laurent - LIX Gilles  
- ROSA Manuel - SCHMITT Benjamin - SCHNELL Jean-Marc -  
SERY Vincent
- En visio : Mr. MADEMBO Jacques - MEYER Ishan - PHALIP François-  
Damien
- Excusés : Mme GASULLA Manon  
Mrs. BERRON Jean-Claude - BOUDJI Amine
- Invité : M. MONTAGNE Yann Président CD67

Le Président de la CDO salue les personnes présentes, excuse les absents.

Il donne ensuite la parole à Yann MONTAGNE Président du CD67 qui souhaite la bienvenue à tous les membres de la CDO présents pour cette première réunion.

**Jean-Marc SCHNELL** accueille les nouveaux membres de la Commission et propose de faire un rapide tour de table afin que chacun puisse se présenter.

L'ordre du jour est ensuite déployé :

### I. Plan Officiels 2024 – PacteOfficiels #TousEngagés

- **Jean-Marc SCHNELL** présente le 'Plan Officiels 2024 – PacteOfficiels #TousEngagés', ainsi que les points divers, qui ont été énoncés à tous les clubs, lors de la réunion de rentrée du 1<sup>er</sup> septembre 2024 à Furdenheim.

Il tient à préciser que ce Plan remplace la Charte d'Arbitrage et attire l'attention sur l'importance d'un point essentiel qu'est l'engagement des clubs à participer à la formation d'arbitres, comme relaté ci-dessous :

« Chaque club devra mettre en formation au moins un licencié par saison sauf exceptions\*. Ce licencié en formation devra suivre l'intégralité de la formation initiale et passer l'examen d'arbitre départemental.

\*Exceptions :

- **Club de moins de 80 licenciés : 1 sur 2 saisons**
  - **Club de plus de 300 licenciés : 2 par saison**
- A défaut pénalité financière de la FFBB de 250,00 euros ».**

**Les axes prioritaires :**

- Suivre les nouveaux arbitres départementaux : par un encadrement et la présence d'un tuteur, le même dans la mesure du possible, lors de leurs premières désignations et principalement sur des rencontres de jeunes.
- Mettre en place un process pour la lutte contre les incivilités et accompagner les arbitres qui ont subi des incivilités / ou en difficulté.

**Les points divers :**

Lors de sanctions disciplinaires des licenciés en situation de cumul de 3 FT (G1) et/ou FD sans rapport ; le licencié sera sanctionné d'un week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et toutes autres manifestations sportives. Cependant il aura la possibilité de ne pas exécuter la suspension en arbitrant deux (2) rencontres hors de son club et sera désigné par le Comité ou la Ligue. Le licencié, son club, la commission de discipline compétente, la CDO ou CRO compétente seront informés par voies électroniques.

Age des arbitres / Droit de retrait ; dans le cadre de leur formation et de leur fidélisation, les officiels désignés mineurs et ceux qui ont moins de 2 ans de pratique ne doivent pas officier seul. L'arbitre mineur ou débutant, en cas d'absence de son collègue, peut avertir les équipes qu'il n'est pas tenu à officier seul sur la rencontre.

Dans pareille situation, la CDO a la possibilité de solliciter le club organisateur pour la mise à disposition d'un arbitre-club en tenant compte de l'âge requis pour pouvoir arbitrer selon les catégories de jeu.

Arbitrage-club et Indemnité de rencontre ; toutes les rencontres d'une durée de 4 x 10 minutes = donnent droit à une indemnité de 16,00€ par arbitre / par rencontre – et pour les autres d'une durée inférieure (catégorie U11 à U15D) = à une indemnité de 10,00€ par arbitre / par rencontre.

## 2. Bilan des rentrées obligatoires des arbitres départementaux

---

**Vincent SERY, Conseiller Technique de l'arbitrage**, présente le bilan des stages de rentrée des arbitres départementaux, stagiaires en cours de formation et arbitres-club de secteur, qui se sont déroulés sur 5 week-ends du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2024 :

**\* Groupes 1-2 :**

- Dimanche 1<sup>er</sup> septembre à Westhouse : 39 convoqués – 34 présents – 5 absents
- Samedi 7 septembre à La Wantzenau : 42 convoqués – 39 présents – 3 absents

**\* Groupes 3-4 :**

- Dimanche 8 septembre à Hindisheim : 42 convoqués – 32 présents – 10 absents
- Samedi 14 septembre à Mundolsheim : 48 convoqués – 42 présents – 6 absents

**\* Groupe des stagiaires :**

- Dimanche 15 septembre à Kriegsheim/Rottelsheim : 23 convoqués – 19 présents – 4 absents

Une séance de rattrapage sera organisée **le dimanche 6 octobre 2024** au RC Strasbourg pour les arbitres n'ayant pas pu être présents sur l'une des sessions.

Pour ceux qui ont échoué ou n'ayant pas pu participer au test physique 'Luc Léger', aptitude technique restant à valider, la CDO a décidé de les reconvoquer ; la date fixée sera le dimanche 20 octobre (lieu à définir).

A son issue, un bilan final sera transmis à l'ensemble des membres de la CDO.

**Vincent SERY** et **Jean-Marc SCHNELL** tiennent à remercier les 5 clubs hôtes cités ci-dessus pour leur accueil et la mise à disposition de leur structure, ainsi que tous les encadrants, formateurs et observateurs présents. De fait, tous ont contribué à la pleine réussite de ces rentrées.

## 3. Arbitres Départementaux engagés - Désignations et retours de convocation

---

• **Jean-Marc SCHNELL** présente l'état des engagements :

156 arbitres départementaux + 22 arbitres stagiaires en cours de formation, soit 178 se sont engagés à ce jour.

5 arbitres ne sont toujours pas en conformité avec les exigences de la FFBB (aptitudes administratives, licence et/ou dossier médical).

9 arrêts d'arbitres officiels dont 4 arbitres stagiaires (en cours de formation et n'ayant pas passé l'examen pratique) ont été enregistrés.

12 arbitres officiels dont 2 arbitres stagiaires (en cours de formation et n'ayant pas passé l'examen pratique) ont sollicité une année sabbatique.

2 ont repris la fonction d'arbitre départemental.

- **Sandrine SCHIRM, Répartiteur des Officiels du CD67**, expose un récapitulatif sur les 3 premières journées de championnats.

Le répartiteur rappelle, avoir pour mission de désigner les arbitres en binôme (par 2), sur les rencontres des catégories séniors PRM, DM2, DM3, DM4 et PRF, DF2, DF3 et sur toutes les catégories Jeunes Division I et QUALIF.REGION.

Il est à noter que l'ordre de désignation est pyramidal et que celle-ci sera faite en fonction du niveau des arbitres et de leurs disponibilités. De fait, les catégories séniors des championnats DM4 et DF3 ne pourront être couvertes, que sous réserve d'avoir des arbitres de disponible.

### **WE du 14/15 septembre : (1<sup>ère</sup> journée JEUNES + COUPE du CREDIT MUTUEL)**

#### **145 officiels désignables sur un total 178**

Groupes ½ sur 81 = 22 sont indisponibles (Sam + Dim) – 6 arbitres non en règle

Groupes Jeunes sur 82 = 20 sont indisponibles (Sam + Dim) – 4 arbitres non en règle

NBRES DE MATCHS SENIORS (Coupe du Crédit Mutuel) = 25

NBRES DE MATCHS JEUNES = 54 Division I et 26 Qualif région = 80

#### **25 retours de convocation représentant 34 matchs à recouvrir (32%)**

7 matchs (Niveau division I Jeunes) non couverts sur un total de 105 rencontres à désignation

### **WE du 21/22 septembre : (SENIORS et JEUNES)**

- 180 matchs à désignation (Seniors 96 – Jeunes Division I 54 et QUALIF REGION 30 = 84)

- **30 retours de convocation représentant 47 matchs à recouvrir (26 %)**

- 21 matchs non couverts sur 180

### **WE du 28/29 septembre : (SENIORS et JEUNES)**

#### **125 officiels désignables sur un total de 178 ARBITRES**

- 183 matchs à désignation (seniors 98 – Jeunes Division I 55 et QUALIF REGION 30 = 85)

Groupes ½ et 4 sur 89 = 19 sont indisponibles (Sam + Dim) // 70 désignables

Groupes Jeunes sur 80 = 25 sont indisponibles (Sam + Dim) // 55 désignables

- **21 retours de convocation représentant 23 matchs à recouvrir (12,5 %)**

- 25 matchs non couverts sur 183

- 5 arbitres Ligue désignés sur les rencontres QUALIF.REGION

En comparaison à la saison écoulée, 30 matchs supplémentaires à désignation sont à la charge du répartiteur en raison des CHAMPIONNATS QUALIF. REGION (U13, U15 et U18).

Constat est fait que le manque d'arbitres impacte la couverture optimale des rencontres Jeunes QR et DI, les arbitres territoriaux n'étant pas systématiquement disponibles pour le répartiteur départemental.

Il est à noter, que les indisponibilités des arbitres doivent désormais être faites sur FBI afin d'être désigné ; le logiciel OBM étant, dès à présent, inactif.

## 4. Formations initiales (en cours – à venir)

---

- **Camp Printemps 'Avril 2024'** : 11 candidats de la saison écoulée passeront l'épreuve pratique E5 de l'EAD courant octobre.

- **Camp Remiremont 'Juillet 2024'** : 9 candidats y ont participé. L'examen théorique a été organisé le samedi 31 août, sur les 9 candidats, 8 ont été reçus et sont admissibles à passer l'épreuve pratique E5 de l'EAD courant novembre. Une candidate absente excusée se verra proposer à passer les épreuves théoriques ultérieurement.

- **Formation 'Arbitre' Automne 'Octobre 2024'** : 4 inscrits à ce jour.

**Vincent SERY** nous informe que sur la 2<sup>ème</sup> semaine des congés scolaires de la Toussaint, il a proposé une formation à l'EAD d'une durée de 4 jours dans le secteur Nord, en concertation avec les clubs concernés : ALSACE BOSSUE - BITCHE – HAMBACH - KESKASTEL - PHALSBOURG et SARREBOURG.

- **La formation initiale 'Arbitre départemental'** aura lieu sous la même forme que la saison passée (demi-journées, journées) et débutera début décembre jusqu'à mi-février 2025. Le formulaire d'inscription, comprenant les dates et horaires, est en cours d'élaboration et sera publié prochainement sur le site internet du CD67.

## 5. Formation continue (potentiel-perfectionnement)

---

### **GROUPE POTENTIEL – ARBITRES DEPARTEMENTAUX**

La commission va proposer à tous les arbitres départementaux de faire partie du groupe 'potentiel'.

Benjamin SCHMITT, en charge de ce groupe, rappelle que la sélection sera faite en fonction des résultats obtenus lors des épreuves techniques de rentrée (note QCM, palier réalisé lors du test physique), des observations réalisées la saison précédente, du sérieux et de la disponibilité de chacun.

Un échéancier de dates concernant ces regroupements sera communiqué prochainement.

### **LISTE D'ARBITRES pour intégrer l'Examen d'Arbitre Régional**

Comme à chaque début de saison, la CRO sollicite la CDO afin de lui fournir une liste d'arbitres susceptibles de participer à la formation EAR 2024/2025.

La CDO communiquera les noms des candidats retenus pour le 8 octobre 2024.

## 6. Ecoles d'arbitrage

---

Les clubs peuvent inscrire leur école d'arbitrage sur FBI, ce qui équivaut au niveau I afin de se faire connaître auprès de la CDO.

Le niveau 2 ne pourra être atteint que si l'école d'arbitrage est dirigée par un formateur labellisé. Une demande sera faite auprès des clubs afin de connaître les intéressés à la validation de ce niveau. Il est rappelé, que le niveau 2 permet aux arbitres-club d'être préparés à l'examen d'arbitre départemental au sein-même de leur club. Le CD67 aura la charge de l'organisation et du passage du candidat, proposé par le club et issu de son école d'arbitrage validée de niveau 2, à l'EAD.

5 écoles d'arbitrage de niveau I sont déclarées à ce jour.

## 7. Observations

---

- Les observations des arbitres vont reprendre prochainement selon les mêmes modalités que la saison dernière. Une priorité est donnée pour les 120 jeunes arbitres de moins de 25 ans.
- Le groupe d'observateurs est composé de Messieurs BERRON Jean-Claude, LIX Gilles et ROSA Manuel.
- La CDO rappelle, que l'observateur départemental ne peut cumuler cette fonction avec celle d'Officiel arbitre départemental.

## 8. Officiels de Table de Marque

---

Deux formations e-Marque V2 à l'attention des clubs seront organisées en matinée le samedi 12 octobre et en soirée le jeudi 17 octobre en visio-conférence.

Les 2 intervenants sont Messieurs KILIAN Francis et LELEU Laurent.

## 9. Arbitrage 3x3

---

**François-Damien PHALIP, Référent 3x3**, nous informe que le calendrier des événements à venir pour la saison est dense.

Il rappelle qu'un lien d'engagement a été transmis à tous les arbitres, il en résulte :

- 26 engagements en tant que Ref 3x3
- 9 potentiels nouvelles recrues.

Les 5 Crew-leaders qui seront responsables de l'équipe des Refs durant les compétitions sont : BOUDJI Amine - HUCK Geoffrey - LUX Arthaud - MEYER Ishan et PHALIP François-Damien.

## 10. Divers

---

- La Commission s'est exprimée sur la demande de réintégration d'un ancien membre de la CDO, démissionnaire lors de la précédente saison 2023/2024.  
La composition de la CDO 2024/2025 ayant été validée par le Bureau du CD67 en date du 19/08/2024 et entériné par le Comité Directeur du CD67 le 23/09/2024, le dossier sera transmis au Bureau du CD67 afin d'être traité lors de sa prochaine séance.
- Le projet d'organiser des réunions de secteur, auxquelles seront conviés les dirigeants de club, les techniciens de clubs et les arbitres, est en cours d'élaboration.
- La FFBB lance la '1<sup>ère</sup> **Coupe de France des Arbitres 2024-2025**'. Cette Coupe est ouverte à tous les arbitres départementaux et régionaux. Elle se distingue par son format innovant, qui combine des épreuves de connaissance sous forme de quiz sur des questions de règlement et des vidéos à analyser. Cette compétition nationale est une occasion pour les arbitres de renforcer leur sentiment d'appartenance à la grande famille du basket-ball français, tout en étant formatrice.  
Elle permettra également pour les arbitres encore qualifiés en 1<sup>ères</sup> de finale de gagner des lots offerts par la FFBB, les demi-finalistes et finalistes seront invités aux Finales des Coupes de France qui se dérouleront à Paris au mois d'avril 2025.

Aucun autre point n'étant évoqué, le Président Jean-Marc SCHNELL lève la séance à 21h15 en remerciant les membres présents.

Le Président de la CDO,  
Jean-Marc SCHNELL